

Médias synthétiques : l'émergence d'un nouveau régime médiatique ?

Vincent Bullich est Professeur des universités en Sciences de l'information et de la communication, co-responsable de l'Université de la mode à l'Université Lumière Lyon 2 et membre de l'unité de recherche Elico. Ses recherches portent principalement sur les mutations des industries culturelles et créatives en contexte numérique, sur l'économie politique de la propriété intellectuelle ainsi que sur la construction discursive de la valeur économique et sociale.

v.bullich@univ-lyon2.fr

Laurence Leveneur-Martel est Maîtresse de conférences habilitée à diriger des recherches (HDR) en Sciences de l'Information et de la Communication, rattachée à l'Université Toulouse Capitole / IUT de Rodez, et membre du laboratoire IDETCOM. Ses recherches portent principalement sur les transformations des médias audiovisuels à l'ère numérique, les stratégies de production et de communication des chaînes de télévision, les interactions (commentaires, partage) entre télévision et réseaux socio-numériques.

Laurence.Leveneur-martel@ut-capitole.fr

Médias synthétiques : l'émergence d'un nouveau régime médiatique ?

L'expression « médias synthétiques », récemment mobilisée par l'Arcom (2024) et, auparavant, entérinée dans la *Charte de Paris sur l'IA et le journalisme* (RSF et al., 2023), désigne un ensemble de productions médiatiques générées et diffusées de manière algorithmique par des dispositifs d'intelligence artificielle. Cette nouvelle catégorie, aux contours encore flous, appelle un examen critique de la part des sciences de l'information et de la communication (SIC), tant pour en retracer la genèse que pour en analyser les implications théoriques, professionnelles et réglementaires.

La proposition vise d'abord à replacer cette notion dans son contexte d'émergence. Les premiers usages du syntagme « *synthetic media* » apparaissent dès 2018 (Gregory, 2018) dans des travaux anglophones sur les *deepfakes*, avant de se diffuser dans les publications académiques (Ovadya, Whittlestone, 2019, Bourassa, 2023), professionnelles (Holubowicz, 2020) puis quelques rapports institutionnels (ONU, 2021). Sa reprise dans les discours des instances de régulation françaises et européennes marque une étape significative : la constitution d'une catégorie « proto-juridique » dotée d'effets concrets sur la définition des responsabilités et des cadres d'action.

Ensuite, il s'agira d'interroger ce que recouvre cette désignation. D'après la tripartition proposée par l'Arcom (2024), contrairement aux « médias éditorialisés », où un éditeur identifiable assume la responsabilité des contenus, et aux « médias algorithmiques », qui se limitent à héberger et diffuser des productions d'utilisateurs, les « médias synthétiques » génèrent eux-mêmes des textes, images, sons ou vidéos sans médiation humaine forte. Leur agentivité introduit un degré inédit de délégation dans les processus de production et de diffusion, rendant problématique l'attribution de l'énonciation et la prise en charge éditoriale juridique des contenus diffusés.

La réflexion se structurera autour de deux axes. D'une part, une généalogie du terme permettra de montrer comment il a été progressivement institutionnalisé, jusqu'à devenir un concept à prétention réglementaire mobilisé par l'Arcom, le Ministère de la Culture, le Parlement ou encore la Commission européenne. D'autre part, une approche critique cherchera à situer ces « médias de troisième type » dans le cadre théorique des SIC, notamment à travers de la notion de « régime médiatique ». Nous désignons ainsi un agencement structuré et stabilisé (ou en voie de l'être), comprenant des formats médiatiques, des dispositifs sémio-techniques, des modèles économiques, des cadres juridiques et contractuels, ainsi que des pratiques de production et de réception. **Ces « médias synthétiques » sont-ils alors en mesure de déterminer un régime nouveau ?**

Pour répondre à cette question, et à partir de l'étude d'un corpus nous permettant de retracer la généalogie de la locution, la communication prendra un tour plus théorique au travers d'un examen des catégories d'énonciation, d'authenticité et d'agentivité telles qu'appliquées à ceux-ci.

En effet, l'analyse de ces « médias synthétiques » éclaire les recompositions actuelles du paysage télévisuel, à l'heure où les chaînes et « plateformes numériques » intègrent de plus en plus d'outils génératifs dans leurs pratiques éditoriales et industrielles. Loin de constituer une rupture totale, ces dispositifs prolongent les tensions qui traversent la télévision depuis ses origines : entre création et industrialisation, innovation technologique et régulation publique, médiation humaine et automatisation. Toutefois, l'émergence de ces « médias de troisième type » accentue la pression sur les équilibres existants : elle redéfinit, par exemple, les conditions d'authenticité et de légitimité de l'information télévisée, interroge la place de l'énonciation humaine dans la fabrique des images et des sons et déplace les lignes en matière de responsabilité dans un espace médiatique déjà marqué par la concentration industrielle et financière ainsi qu'une concurrence accrue en provenance du secteur numérique notamment. En définitive, penser les « médias synthétiques » et l'émergence d'un régime

médiatique afférent revient à envisager les enjeux d'une reconfiguration annoncée comme profonde et immanquablement génératrice de tensions vives de la télévision et, plus globalement, des « écrans ».

Références

Arcom (2024). *Mission IA : bilan sur l'impact de l'intelligence artificielle dans la création et l'information*. Auto-publication.

Bourassa, R. (2023). Puissances du faux, faiblesses du vrai : tromperie, stratégies d'illusion et intelligence artificielle. *Intermédialités / Intermediality*, (42), 1–25. <https://doi.org/10.7202/1109845ar>

Ertzscheid O. (2024). *Les IA à l'assaut du cyberspace : vers un Web synthétique*. C&F Editions.

Gregory, S. (2018). *Mal-uses of AI-generated Synthetic Media and Deepfakes, Pragmatic Solutions Discovery Convening, June 2018: Summary of Discussions and Next Step Recommendations*. Auto-publication.

Holubowicz G. (2020, 16 octobre). Les deepfakes, une « arme d'illusion massive » ? *La revue des médias*. <https://larevuedesmedias.ina.fr/les-deepfakes-sont-ils-une-arme-dillusion-massive>

ONU (2021). *Au cœur du combat des défenseurs et défenseuses des droits humains contre la corruption. Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs et défenseuses des droits humains, Mary Lawlor*. Auto-publication.

Ovadya, A., & Whittlestone, J. (2019). Reducing malicious use of synthetic media research: Considerations and potential release practices for machine learning. *ArXiv, abs/1907.11274*.

RSF et al. (2023). *Charte de Paris sur l'IA et le journalisme*. Auto-publication.

Bibliographie indicative

Baudrillard, J (1981). *Simulacres et simulation*. Editions Galilée.

Colas-Blaise, M. (2025). La machine crée, mais énonce-t-elle ? Le computationnel et le digital mis en débat. *Semiotica*, n° 262, pp. 147-187. <https://doi.org/10.1515/sem-2024-0188>

Levin, F. (2024). Surprise, interprétation, surgissement : penser la nouveauté à l'aune des machines créatives. In C. Brin & V. Guèvremont (Ed.), *Intelligence artificielle, culture et médias*, Presses de l'Université Laval, pp. 13-34.

Pereira, D. R. M., & Dondero, M. G. (2025). Rhétorique visuelle et énonciation dans le domaine de l'intelligence artificielle générative multimodale. *Estudos semióticos*, 21(2), 60-79. <https://doi.org/10.11606/issn.1980-4016.esse.2025.235521>

Pignier, N. (2022). L'énonciation à l'épreuve de l'« I.A. ». Qu'est-ce- qu'énoncer veut dire ? *Interfaces numériques*, 11(2). <https://doi.org/10.25965/interfaces-numeriques.4897>

Wilde, L. (2023). Generative Imagery as Media Form and Research Field: Introduction to a New Paradigm. *Generative Imagery: Towards a 'New Paradigm' of Machine Learning-Based Image Production, special-themed issue of IMAGE: The Interdisciplinary Journal of Image Sciences*, 37(1), 6-33.